



*Centre régional de services aux bibliothèques publiques du  
Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.*

*3125, rue Girard  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 2M4*

**AA-61-13 PROCÈS-VERBAL DE LA 61<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE** du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., tenue le vendredi 14 juin 2024 à 18 h 30 au Restaurant & Hôtel La Porte de la Mauricie, situé au 4 route Sainte-Anne Ouest à Yamachiche, province de Québec.

---

**PRÉSENCES**

**Conseil d'administration :**

Patricia Nault, présidente  
Christiane Beaudry, trésorière  
Julie L'Heureux, administratrice  
Martine Parent, administratrice  
Chantal St-Martin, administratrice

Martin Harvey, vice-président  
Mélanie Demers, administratrice  
Colette Normandin, administratrice  
Raymond Noël, administrateur

**Directrice générale :**

Michelle Vallée

**Employés.es de l'organisme :**

Sébastien Carpentier  
Mireille Coutu  
Sébastien Jacques  
France Maillette  
Martine Perrin  
Guillaume Riopel  
Sylvain Veillette

Patricia Bossé  
Lauren Duchemin  
Guylaine Lauzon  
Magali Morlion  
Valérie Provencher  
Valérie Simard

**Membres et invités.es :**

Répondants et répondantes des municipalités membres, coordonnateurs et coordonnatrices de bibliothèque, maires, conseillers municipaux et conseillères municipales, comités de bibliothèque.

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE**

La présidente, madame Patricia Nault, ouvre l'assemblée à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux membres et remercie tous les participants.es pour leur présence à cette 61<sup>e</sup> assemblée. Elle présente les administrateurs.trices ainsi que la directrice générale, madame Michelle Vallée. La présidente déclare ensuite officiellement ouverte la 61<sup>e</sup> assemblée annuelle et invite la directrice générale à présenter le personnel du Réseau BIBLIO CQLM, présent à la soirée. Chaque membre du personnel présent est ensuite nommé par la directrice générale.

## **2. EXPLICATION DES DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES EN ASSEMBLÉE**

Les membres ayant reçu avec l'avis de convocation un document qui présente les procédures de réunion ainsi que les droits et devoirs des membres, la présidente demande à l'assemblée une dispense de lecture. Elle sollicite à cet égard une proposition avec appui.

**R-1-61-13** **Sur proposition de madame Sylvie Francis (coordonnatrice) de Berthierville, appuyée par madame Lise Bureau (coordonnatrice) de Saint-Norbert, il est adopté à l'unanimité de dispenser la présidente de la lecture des droits et devoirs des membres.**

Même si la dispense de lecture des droits et devoirs a été accordée, la présidente énumère les procédures les plus importantes.

## **3. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La présidente invite la directrice générale à constater le quorum. Cette dernière confirme que le quorum est atteint puisque 71 membres votants sont présents à cette assemblée annuelle, alors que le nombre minimal requis est de 25, soit 10% des membres. Le quorum étant atteint, la présidente déclare que l'assemblée annuelle peut se poursuivre. La directrice générale est ensuite invitée à confirmer que l'avis de convocation a bel et bien été envoyé en conformité avec les règlements généraux.

Madame Michelle Vallée confirme que l'organisme a fait parvenir en date du 26 avril 2024 l'avis de convocation officielle à son assemblée à tous les maires.resses, répondant.e.s et coordonnateurs.trices de bibliothèque de chaque municipalité membre en conformité avec l'article 14 de ses règlements généraux. Cet avis spécifiait la date de l'assemblée, soit le vendredi 14 juin 2024, au restaurant La porte de la Mauricie situé au 4 route Sainte-Anne-Ouest à Yamachiche.

Le quorum étant atteint et l'assemblée ayant été régulièrement convoquée, la présidente déclare l'assemblée validement constituée. Afin d'accélérer le choix des scrutateurs.trices et secrétaires d'élection, la présidente propose deux membres du personnel du CRSBP, soit mesdames Mireille Coutu et Martine Perrin.

**R-2-61-13** **Sur proposition de madame Sylvie Francis (coordonnatrice) de Berthierville, appuyée par madame Pierrette Doucet (coordonnatrice) de Saint-Samuel il est adopté à l'unanimité d'accepter les deux scrutatrices et secrétaires d'élection proposées par la présidente.**

La présidente demande à l'assemblée de nommer également un président ou une présidente d'élection qui agira pour les trois régions. Afin d'accélérer ce choix, la présidente propose de nommer madame Christiane Beaudry, administratrice au conseil d'administration, qui n'est pas en élection ce soir. Elle rappelle aussi que les résolutions sont adoptées à l'unanimité à moins qu'un vote ne soit demandé.

**R-3-61-13** **Sur proposition de madame Marie-Michèle Paradis (répondante) de Saint-Norbert, appuyée par madame Hélène Robert (coordonnatrice) de Saint-Édouard-de-Maskinongé, il est adopté à l'unanimité d'accepter madame Christiane Beaudry comme présidente d'élection.**

## **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente indique que les sujets qui seront discutés pendant l'assemblée sont ceux inscrits à l'ordre du jour. La directrice générale procède à la lecture de l'ordre du jour.

## **Ordre du jour**

1. *Mot de bienvenue de la présidente et ouverture de l'assemblée annuelle*
2. *Explication des droits et devoirs des membres en assemblée*
3. *Constatation du quorum et de la régularité de la convocation*
4. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
5. *Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 9 juin 2023*
6. *Présentation par l'auditeur comptable du bilan financier au 31 mars 2024*
7. *Nomination de l'auditeur comptable*
8. *Rapport annuel 2023-2024*
9. *Planification stratégique 2023-2028*
  - *Avenir des périodiques imprimés*
10. *Contributions annuelles*
11. *Élection des administrateurs.trices*
12. *Présentation du nouveau conseil d'administration*
13. *Date de la prochaine assemblée*
14. *Mot de la fin et levée de l'assemblée*

**R-4-61-13** *Sur proposition de monsieur Jean-François Bienvenue (répondant) de Parisville, appuyé par madame Diane Éthier (coordonnatrice) de Sainte-Marie-Salomé, il est adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.*

### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 9 JUIN 2023**

La présidente suggère de passer outre la lecture du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 9 juin 2023, puisque les membres ont déjà reçu une copie de celui-ci avec l'avis de convocation. Elle demande donc aux membres une dispense de lecture.

**R-5-61-13** *Sur proposition de madame Sonia Roberge (répondante) de Notre-Dame-de-Ham, appuyée par monsieur Gérard Vandal (maire et répondant) de Saint-Séverin, il est adopté à l'unanimité de dispenser la présidente de la lecture du procès-verbal du 9 juin 2023.*

Suite à cette adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des commentaires ou questions concernant le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 9 juin 2023. Les membres n'ayant aucune question, la présidente demande d'approuver le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 9 juin 2023, tel qu'il a été déposé. Il est rappelé que seules les personnes présentes à l'assemblée annuelle de juin 2023 peuvent adopter le procès-verbal.

**R-6-61-13** *Sur proposition de madame Lise Bureau (coordonnatrice) de Saint-Norbert, appuyée par monsieur Gérard Vandal (maire et répondant) de Saint-Séverin, il est adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 9 juin 2023, tel que rédigé.*

### **6. PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER AU 31 MARS 2024**

La présidente invite madame Joanie Roy, auditrice comptable de Mallette S.E.N.C.R.L. à présenter et commenter les états financiers. Madame Roy présente le rapport de l'auditeur indépendant, l'état des résultats ainsi que le bilan. Il n'y a aucune question de la part des membres avant le départ de Madame Roy.

### **7. NOMINATION DE L'AUDITEUR COMPTABLE**

La firme Mallette S.E.N.C.R.L. a été mandatée en vertu d'un contrat de 5 ans pour agir à titre de vérificateur des comptes. À moins d'objection de la part des membres, la présidente recommande que l'audit des états financiers pour la prochaine année soit à nouveau confié à la firme Mallette S.E.N.C.R.L. afin de respecter le contrat qui se terminera avec l'exercice financier 2024-2025.

**R-7-61-13** *Sur proposition de madame Denise Villemure (coordonnatrice) de Notre-Dame-de-Montauban, appuyée par madame Hélène Quesnel (coordonnatrice) de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, il est adopté à l'unanimité de maintenir la firme Malette S.E.N.C.R.L à titre d'auditeur comptable pour le prochain exercice financier.*

Étant enrhumée, la présidente, madame Patricia Nault, invite monsieur Martin Harvey, vice-président, à présider l'assemblée à partir du point 8. prévu à l'ordre du jour.

#### **8. RAPPORT ANNUEL 2023-2024**

Monsieur Martin Harvey, vice-président, souligne que l'année 2023-2024 a été marquée par de grands changements, notamment un changement de direction avec le départ à la retraite de madame France René après 8 ans de service et l'arrivée de madame Michelle Vallée en tant que nouvelle directrice générale. L'année s'est terminée avec le dépôt d'un plan stratégique et une réévaluation des besoins pour l'équipe de soutien aux membres. La tournée BiblioQUALITÉ et les visites de soutien opérationnel personnalisées (VSOP) ont permis de renforcer les liens avec les équipes de bibliothèque.

Des activités rassembleuses, telles que des animations pour adolescents, des campagnes d'abonnement, des concours, des rencontres et des clubs de lecture, ont enrichi l'année. Le personnel du Réseau a été vivement remercié pour son engagement et sa contribution inestimable. Un remerciement spécial a été adressé au ministère de la Culture et des Communications pour son précieux appui, ainsi qu'aux partenaires, aux municipalités membres, aux élu.e.s ainsi que toutes les personnes impliquées dans les services de bibliothèque publique.

Le vice-président invite ensuite la directrice générale à présenter plus en détail le rapport annuel d'activités.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la directrice générale dresse les principaux faits saillants de l'année: bibliovente, tournée sur les émotions, nouveautés numériques, ajout de trousseaux et d'activités d'animation, rencontre d'automne, Prix Art Excellence, BibliQUALITÉ. Des statistiques sont également fournies pour mettre en évidence toute la force du Réseau.

La directrice générale profite de l'occasion pour informer les membres que l'allocation budgétaire pour des activités d'animation passera de 200 \$ à 300 \$ dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les membres sont heureux de cette annonce.

#### **9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028**

Le vice-président rappelle aux membres que l'exercice de planification stratégique a été amorcé en octobre 2020, en pleine pandémie. Grâce à la précieuse collaboration de toutes les personnes impliquées (membres, non-membres, usagers, employés, administrateurs), la planification stratégique a été finalisée avec succès à l'hiver 2024.

Il invite ensuite la directrice générale à présenter les grandes orientations du plan stratégique. Madame Vallée énumère les étapes de la réflexion stratégique et les différents constats (forces, faiblesses, défis et opportunités). Elle présente la mission, la vision ainsi que les valeurs retenues. Les 5 grandes orientations du plan stratégique sont ensuite décrites : 1) qualité des services, 2) performance organisationnelle, 3) transformation numérique, 4) rayonnement, notoriété et promotion, 5) partenariat et financement. Les membres sont informés qu'une série d'actions annuelles découlant de ces 5 grandes orientations ont été définies jusqu'en 2028.

- **Avenir des périodiques imprimés**

Après cette présentation, le vice-président rappelle aux membres que notre grossiste en abonnements de magazines (Rabais Campus) a cessé ses opérations. Suite à cette annonce, les administrateurs.trices ont réfléchi sur les solutions alternatives. Il invite la directrice générale à présenter le résultat de cette réflexion et la décision prise par le conseil d'administration.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la directrice générale fait un rappel de l'état de situation en matière de magazines imprimés, les approches effectuées auprès de 3 grossistes en abonnements, les tendances observées dans l'industrie du magazine et dans le milieu des bibliothèques, l'évolution de prêts de magazines dans le Réseau ainsi que plusieurs autres constats.

Afin de continuer à nous assurer d'une belle qualité de la collection régionale et d'une bonne gestion de nos ressources, les membres sont informés que le budget alloué annuellement à l'abonnement de périodiques imprimés sera redirigé vers la souscription à une nouvelle ressource de magazines numériques (BibliMags) et l'acquisition de nouveaux livres imprimés.

Les membres sont informés des prochaines étapes. La directrice générale rassure les membres en les informant qu'ils seront bien accompagnés dans cette transition et obtiendront toutes les informations et tous les outils nécessaires afin d'offrir à leurs citoyens une collection régionale et des collections locales complémentaires.

Quelques questions sont soulevées par les membres, dont une concernant le coût des abonnements aux magazines imprimés disponibles auprès du distributeur ExPressMag avec lequel les bibliothèques pourront traiter directement. Il est trop tôt pour savoir si les rabais consentis par ExPressMag seront les mêmes qu'avec Rabais Campus. Une autre question concerne le doublement des ressources en magazines et journaux numériques disponibles avec l'ajout de la ressource BibliMags. Overdrive, PressReader et BibliMags permettent une complémentarité des titres puisque la totalité de ceux-ci ne sont pas tous disponibles sous une seule et même ressource. Dans les analyses effectuées pour la prise de décision, il a été malheureusement constaté une sous-utilisation de la ressource Overdrive. Comme la plupart des quelques titres empruntés sous Overdrive seront également présents avec BibliMags, cette ressource ne sera pas renouvelée à son échéance, ce qui permettra de dégager également des sommes pour l'achat de nouveaux livres.

## **10. CONTRIBUTIONS ANNUELLES**

La contribution régulière pour l'année civile 2024 s'établit à 6,14\$ par citoyen. Ce montant est composé de la contribution de base et de la cotisation dédiée spécifiquement au développement de la collection régionale, lequel montant sera indexé en janvier 2025 selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) au 1<sup>er</sup> juillet 2024, tel que publié par Statistique Canada.

## **11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS.TRICES**

Avant que le conseil ne laisse sa place pour procéder aux élections, le vice-président rappelle les principales responsabilités des administrateurs.trices, à savoir : administrer les affaires du Réseau BIBLIO CQLM, s'assurer que le Réseau BIBLIO CQLM est géré de façon intègre, rigoureuse et efficace, voir à ce que les services offerts correspondent aux besoins de ses membres et que l'organisme contribue au développement du milieu.

Les administrateurs.trices se rencontrent à environ 6 reprises incluant l'assemblée annuelle durant l'année.

Le vice-président fait la lecture des postes à combler :

- Secteur Centre-du-Québec (2 postes à combler)
  - Monsieur Raymond Noël, maire de Saint-Célestin, est éligible pour un 4<sup>e</sup> mandat et souhaite le renouveler.
  - Madame Chantal St-Martin, conseillère municipale de Saint-Germain-de-Grantham, est éligible pour un 2<sup>e</sup> mandat et souhaite le renouveler.
- Secteur Lanaudière (1 poste à combler)
  - Madame Patricia Nault, coordonnatrice de la bibliothèque de Crabtree, est éligible pour un 2<sup>e</sup> mandat et souhaite le renouveler.
- Secteur Mauricie (2 postes à combler)
  - Monsieur Martin Harvey, conseiller municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, est éligible pour un 2<sup>e</sup> mandat et souhaite le renouveler.
  - Madame Colette Normandin, coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Luc-de-Vincennes, est éligible pour un 2<sup>e</sup> mandat et souhaite le renouveler.

Le vice-président cède ensuite la parole à la présidente d'élection, soit madame Christiane Beaudry. Celle-ci explique le mode de fonctionnement des élections en précisant l'importance de bien s'identifier lorsqu'une candidature est proposée et secondée et de montrer le carton de vote qui doit être de la couleur de la région en cours d'élection.

Les personnes candidates souhaitant siéger au conseil d'administration ont été invitées à soumettre d'avance leur candidature en remplissant un formulaire qui a été envoyé avec la convocation à l'assemblée annuelle. Il était possible de le faire jusqu'au 24 mai 2024. Seules les mises en candidatures reçues jusqu'à cette date font l'objet des présentes élections. Aucune nouvelle mise en candidature n'est acceptée.

La présidente d'élection procède à l'ouverture des mises en candidature pour **la région du Centre-du-Québec**. Elle précise que seuls les représentants officiels de cette région peuvent intervenir. Pour cette région, deux candidatures ont été déposées, soit celles de madame Chantal St-Martin et monsieur Raymond Noël. Afin d'accepter chacune de ces candidatures, un proposeur et un secondé sont requis.

**R-8-61-13**

**Candidature de madame Chantal St-Martin**

Il est proposé par madame Angèle Lefebvre (coordonnatrice) de Saint-Zéphirin-de-Courval, appuyée par madame Louise Gaillard (coordonnatrice) de Saint-Germain-de-Grantham d'accepter la candidature de madame Chantal St-Martin, conseillère municipale de Saint-Germain-de-Grantham.

**R-9-61-13**

**Candidature de monsieur Raymond Noël**

Il est proposé par monsieur Jean-François Bienvenue (répondant) de Parisville, appuyé par madame Pierrette Doucet (coordonnatrice) de Saint-Samuel d'accepter la candidature de monsieur Raymond Noël, maire de Saint-Célestin.

En l'absence de candidatures supplémentaires, la présidente d'élection proclame que madame Chantal St-Martin et monsieur Raymond Noël sont réélus à l'unanimité pour le secteur du Centre-du-Québec et clôture ensuite les élections pour cette région.

\*\*\*

La présidente d'élection procède ensuite à l'ouverture des mises en candidature **pour la région de Lanaudière**. Elle précise que seuls les représentants officiels de cette région peuvent maintenant intervenir. Pour cette région, une candidature a été déposée, soit celle de madame Patricia Nault. Afin d'accepter cette candidature, un proposeur et un secondé sont requis.

**R-10-61-13** **Candidature de madame Patricia Nault**

Il est proposé par madame Annie Lemarbre (coordonnatrice) de Saint-Liguori, appuyée par madame Lise Bureau (coordonnatrice) de Saint-Norbert, d'accepter la candidature de madame Patricia Nault, coordonnatrice de la bibliothèque de Crabtree.

En l'absence de candidatures supplémentaires, la présidente d'élection proclame que madame Patricia Nault est réélue à l'unanimité pour le secteur de Lanaudière, et clôture les élections pour cette région.

\*\*\*

La présidente d'élection procède ensuite à l'ouverture des mises en candidature pour la région de la Mauricie. Elle précise que seuls les représentants officiels de cette région peuvent intervenir. Pour cette région, deux candidatures ont été déposées, soit celles de madame Colette Normandin et monsieur Martin Harvey. Afin d'accepter chacune de ces candidatures, un proposeur et un secondaire sont requis.

**R-11-61-13** **Candidature de madame Colette Normandin**

Il est proposé par monsieur Gérard Vandal, (maire et répondant) de Saint-Séverin, appuyé par madame Denise Villemure (coordonnatrice) de Notre-Dame-de-Montauban, d'accepter la candidature de madame Colette Normandin, coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Luc-de-Vincennes.

**R-12-61-13** **Candidature de monsieur Martin Harvey**

Il est proposé par monsieur Jacques Tremblay (coordonnateur) de Saint-Boniface, appuyé par madame Claudine Cossette (coordonnatrice) de Saint-Prosper-de-Champlain, d'accepter la candidature de monsieur Martin Harvey, répondant de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

En l'absence de candidatures supplémentaires, la présidente d'élection proclame que madame Colette Normandin et monsieur Martin Harvey sont réélus à l'unanimité pour la région de la Mauricie et clôture les élections pour cette région.

**11. PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le vice-président invite les administrateurs à se retirer pour procéder aux élections au sein du conseil d'administration et demande aux participants de demeurer dans la salle pour la durée de l'assemblée extraordinaire.

Au retour, le vice-président annonce que le comité exécutif est maintenant composé de :

- Madame Patricia Nault, présidente
- Monsieur Martin Harvey, vice-président
- Madame Mélanie Demers, administratrice

Les fonctions de trésorier et de secrétaire seront respectivement assurées par :

- Madame Christiane Beaudry, administratrice
- Madame Lauren Duchemin, directrice des services administratifs

**12. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée annuelle des membres aura lieu le vendredi 13 juin 2025.

**13. MOT DE LA FIN ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, le vice-président remercie tous les membres pour leur participation à cette assemblée. Il clôture ensuite l'assemblée à 20 h 15 et sollicite une proposition avec appui à cet égard.

**R-13-61-13** **Sur proposition de madame Marie-Josée Roy (coordonnatrice) de Saint-Justin, appuyée par madame Claudine Cossette (coordonnatrice) de Saint-Prosper-de-**

***Champlain, il est adopté à l'unanimité de clore l'assemblée annuelle à 20 heures et 15 minutes.***

L'assemblée étant maintenant close, le vice-président invite les membres du conseil d'administration à quitter l'avant de la scène pour se joindre aux participants dans la salle.

Il invite ensuite monsieur Guillaume Riopel à se présenter sur la scène pour l'animation de la remise des prix Distinction et en aménagement ainsi que pour le tirage des prix de présence.

---

***Patricia Nault, présidente***

---

***Martin Harvey, vice-président***